

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2016

Présents : Claude CHOVIN, Philippe HOURDOU, Alain BONNARDEL, Antoine DEMEUSY, Danielle GOUDARD, Gaël GRANDOUILLE, Régis PRADON, Françoise SANTUCCI, Zoulikha ZARROUG.

Excusés : Hugues MOTTET (Pouvoir à Claude CHOVIN), Cécile MALLET (Pouvoir à Philippe HOURDOU), Daniel CHOVIN (Pouvoir à Danielle GOUDARD), Véronique SAUZET, Isabelle ROUX (Pouvoir à Françoise SANTUCCI), Laurence LINQUETTE-SCHOEPFER.

Secrétaire de Séance : Danielle GOUDARD

Le compte-rendu du conseil municipal du 30 mai 2016 est approuvé.

2016-07-01.Objet : Recrutement d'un contrat aidé : contrat d'avenir

Monsieur le maire rappelle qu'il a été décidé de recruter un contrat aidé pour la rentrée scolaire 2016. Il est convenu de recruter Madame Alicia VALLET sur un contrat d'avenir pour une durée de 3 ans à raison de 25 heures hebdomadaires à compter du 24 août 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de recruter Madame Alicia VALLET sur les conditions listées ci-dessus.

2016-07-02.Objet : Proposition d'un contrat à durée déterminée d'un an sur emploi permanent

Monsieur le maire informe qu'il est nécessaire de recruter en contrat CDD sur emploi permanent Madame Delphine GRAIL sur une durée d'un an afin d'assurer la fonction de directrice d'accueil de loisirs périscolaires. Ce contrat prendra effet à compter du 1^{er} août 2016 à raison de 7 heures hebdomadaires. Une vacance de poste est nécessaire avant d'effectuer ce recrutement contractuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de recruter Madame Delphine GRAIL sur les conditions listées ci-dessus.

2016-07-03.Objet : Validation et choix du bureau de contrôle

Monsieur le maire précise qu'il convient de missionner un bureau de contrôle pour les missions de contrôle technique et de coordination SPS du projet de construction d'une salle de motricité.

Trois bureaux de contrôle ont été consultés :

BUREAU DE CONTROLE	MISSION CONTROLE TECHNIQUE MONTANT H.T	COORDINATION SPS MONTANT H.T
QUALICONSULT	3500€	2200€
APAVE	5850€	4050€
VERITAS	3340€	2936.25€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de retenir le bureau de contrôle Qualiconsult.

2016-07-04.Objet : Tarifs périscolaires

Monsieur le maire informe que les tarifs du périscolaire cantine et garderie peuvent être revus chaque année comme l'indique le règlement intérieur. Il est proposé d'augmenter le prix du repas ainsi que celui de l'heure de garderie pour l'année 2016-2017.

Les tarifs suivants sont proposés :

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF CANTINE
<1000 €	4,60 €
≥1000 €	4,75 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 12 voix pour et 1 abstention décide d'augmenter le prix du repas tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus.

Monsieur le maire précise que les tarifs de garderie n'ont pas subi d'augmentation depuis deux ans.

Les tarifs suivants sont proposés :

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF GARDERIE
<1000 €	2.45 €
≥1000 €	2.60 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 11 voix pour et 2 abstentions décide d'augmenter le prix de l'heure de garderie tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus.

2016-07-05 Objet : Eclairage public

Monsieur le maire indique qu'il convient d'apporter des précisions aux conditions de transfert de la compétence éclairage public.

- Extinction : il est proposé de procéder à l'extinction de l'ensemble des candélabres présents sur la commune sur la plage horaire de 23h à 5h.
- Suppression de points lumineux : préalablement au transfert il convient de s'assurer de l'utilité de tous les points lumineux. Ainsi on peut proposer la suppression de 13 points lumineux : 10 se trouvant en bordure de la D149 et 3 situés le long de la D302 en direction de Bésayes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 12 voix pour et 1 opposition décide de procéder à l'extinction de l'ensemble des candélabres présents sur la commune sur la plage horaire de 23h à 5h et de supprimer 13 points lumineux : 10 se trouvant en bordure de la D149 et 3 situés le long de la D302 en direction de Bésayes avant le transfert de compétence à la communauté d'agglomération.

Séance levée à 20H20

Secrétaire de séance :

Danielle GOUDARD

Le Maire :

Claude CHOVIN

